

Logogriphe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 29

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Entre voisins. — Deux prisonniers, subissant leur peine, n'étaient séparés que par une simple paroi qui leur permettait d'échanger leurs impressions pour abrégier le temps.

L'un avait été condamné à dix-huit mois de prison pour vol d'une vache à la montagne.

L'autre l'avait été à six mois, pour s'être trompé en glissant dans sa poche une montre qui ne lui appartenait pas.

Le premier, qui prenait sa situation en gaité, se faisait un malin plaisir de taquiner son voisin chaque matin, en lui reprochant de s'être laissé condamner à six mois pour une montre ne valant pas cent sous, tandis que lui n'avait attrapé que dix-huit mois pour une superbe vache.

Aussi, dès l'aube, s'empressait-il de crier à travers la paroi :

— Hé! dis-donc, l'ami, quelle heure as-tu?... vois donc ta toquante.

L'autre, pour qui la plaisanterie revenait trop souvent, lui répondit, impatienté :

— Il est l'heure de traire, voisin.

Curieux règlement de compte. — Ces braves paysans, qu'on nous représente toujours comme excessivement avarés et intéressés, ont du bon quelquefois.

Un représentant de commerce vint s'établir dans une petite ville du canton. Il était beau garçon, gagnait peu et menait la vie à grandes guides. A court d'argent, il s'était fait prêter mille francs par un paysan des environs, riche et sans enfants, mais affligé d'une moitié accariâtre et très mauvaise langue.

Un matin, on apprend que le représentant de commerce avait déménagé à la cloche de bois, ce qui fut pour chacun une surprise fort désagréable. Dix ans après, un homme barbu, ayant des apparences non équivoques d'opulence, arrive dans la petite ville qu'il avait habitée autrefois, et demande à parler à son créancier, qui ne le reconnaissait pas.

— Je suis, lui dit l'étranger, la personne à qui vous avez prêté mille francs, il y a dix ans. J'arrive d'Amérique où j'ai eu la chance de faire de brillantes affaires, et je vous prie de me donner quittance du titre que je vous ai souscrit, ainsi que des intérêts à ce jour.

Le paysan met ses lunettes, fouille dans ses papiers, acquitte le titre et le donne à son débiteur en lui disant :

— Tenez, monsieur, voilà le titre et gardez votre argent; nous sommes quittes, car pendant votre longue absence, ma femme vous a méprisé pour plus de mille francs.

Plus de rayures aux glaces. — On est souvent surpris de voir les glaces sillonnées par une multitude de petites rayures très fines qui

finissent par en ternir l'éclat. Cela tient à ce qu'on les essuie avec des linges de laine, alors qu'on ne devrait employer que la peau de daim.

On peut d'ailleurs faire disparaître ces rayures en délayant du rouge d'Angleterre dans quelques gouttes d'esprit-de-vin et en l'étendant sur la glace que l'on frotte ensuite avec une peau de daim.

Dans notre article sur le *Chemin de fer de Viège-Zermatt*, nous avons oublié d'attirer l'attention de nos lecteurs sur la notice publiée sous ce titre par M. Ed. Lullin, ingénieur. Cette brochure, qui contient une foule de descriptions nouvelles et excessivement intéressantes sur la contrée parcourue par la nouvelle ligne, est illustrée de plusieurs chromo-lithographies et de jolies vignettes. Nous ne saurions trop la recommander aux amateurs de courses alpestres, et à tous les amis de la belle nature. — Lausanne, G. Bridel et Co. — Zermatt, E. Vodoz. — Prix, 1 fr.

Mot de l'énigme du 4 juillet :

Coq de clocher. — Ont deviné : MM. E. Bastian, Forel; F. Gerber, Travers; Collet et L. Orange, Genève; Rusillon, Nouvelle-Censière; Dunoyer, Cressier; Druey, St-Blaise; Pavillon Vidoudez, Coinsins. — La prime est échue à M. Rusillon, Nouvelle-Censière.

Logogriphe.

Je n'ai ni pieds, ni mains, ni corps, ni bras, ni tête,
Par deux jambes, sans plus, tout mon corps est construit;
Une lettre de moins, on me fait tout esprit;
Otez-en deux, je ne suis qu'une bête.

Prime: Cent cartes de visite.

Livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : Le feld-maréchal de Moltke, par M. Abel Veuglaire; — Deux frères, nouvelle, par M. A. Ribaux; — Le travail des animaux dans la nature et au service de l'homme, par M. E. Lullin; — A travers le Caucase, notes et impressions d'un botaniste, par M. Emile Levier; — Récits hollandais: Le péché de Joost Avelingh, par M. Paul Gervais; — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, russe, suisse, politique; Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau: Grand-St-Jean, 2, Lausanne.

Connaissances utiles.

Pour le bœuf en daube :

Prenez un beau morceau de bœuf, dans le gîte à la noix de préférence; faites-le piquer de petits lardons et mettez-le dans une daubière ou une marmite hermétiquement fermée avec un pied de veau, cinq ou six oignons, quelques carottes, une tomate ou de l'extrait de tomate, un bouquet de persil, laurier, thym, deux clous de girofles, une gousse d'ail, sel, poivre, deux verres de vin et un demi-litre de bouillon.

Laissez cuire sur un feu très doux au moins quatre ou cinq heures.

Désossez le pied de veau, passez la sauce, dressez dans un plat creux et servez.

Pour attendrir la viande la plus coriace : Ajouter tout simplement à l'eau en ébulli-

tion, quand on écume le pot, deux cuillerées d'eau-de-vie pour un kilogramme de viande.

Boutades.

Un promeneur voit un petit garçon occupé à cueillir des cerises.

— Pourrait-on prendre quelques cerises en passant, mon enfant?...

— Oh! tant que vous voudrez, m'sieu.

Après s'être bien régalé et donné une pièce blanche à l'enfant, le promeneur lui dit :

— Merci, mon ami.

Puis il ajoute :

— Votre père est sans doute le fermier de ce beau verger?...

— Ah! non, pas de celui-ci... de l'autre, à côté.

Dernièrement, un monsieur Blanc épousait une demoiselle Bonnet. Il n'y a rien là de bien curieux; mais voici que le frère de l'épouse devient le fiancé de la sœur de l'époux. Ensorte que le jour des noces, il y avait dans la première voiture Bonnet-Blanc et Blanc-Bonnet.

Une coquille déplorable :

X..., après des spéculations malheureuses, a résolu d'en finir avec la vie; mais, au dernier moment, il se retient et écrit ses impressions :

« En mourant, j'ai compris que j'allais hasarder mon honneur. »

Et le journal imprime : « basarder mon honneur. »

Le maire d'une petite ville laisse beaucoup à désirer au point de vue de la propreté. Dernièrement, à la suite d'une décision prise contrairement à son avis, il s'écria :

— Après tout, je m'en lave les mains.

Sur ce, un conseiller municipal de dire à demi-voix :

— Enfin!... il y arrive!

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13.—. — Canton de Fribourg à fr. 27.—. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48.—. — Canton de Genève 3 % à fr. 101.—. — De Serbie 3 % à fr. 85.—. — Bari, à fr. 67.—. — Barletta, à fr. 44.50.—. — Milan 1861, à fr. 43.—. — Milan 1866, à fr. 12.75.—. — Venise, à fr. 26.—. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 99.—. *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.*

J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.

4, rue Pépinet, LAUSANNE

Succursale à Lutry. — Téléphone.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.